

*Questions orales*

qu'aux pages 89 et 94 de son Budget 1995, il prenait en compte ces surplus pour calculer les revenus et les dépenses de l'appareil fédéral.

Des déclarations du ministre du Développement des ressources humaines et de la ministre du Travail, faut-il comprendre que le ministre des Finances a décidé de constituer une réserve d'assurance-chômage et que, dorénavant, il renonce à appliquer les surplus du compte d'assurance-chômage aux revenus et aux dépenses du gouvernement fédéral?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je répondrai en répétant simplement ce que j'ai dit hier.

Durant nos longues discussions, nous avons reçu certaines recommandations, notamment de la part des mouvements syndicaux du Québec, qui nous demandaient d'établir un fonds de réserve pour stabiliser le montant des cotisations afin de pouvoir prévenir tout recul radical de notre économie comme celui que nous avons connu au début des années 90, alors que la récession a été envenimée du fait que le gouvernement précédent a dû augmenter considérablement les cotisations parce qu'il n'avait pas créé de fonds de réserve.

C'est ce que les syndicats du Québec, de même que des groupes de gens d'affaires et le public en général nous ont recommandé de faire. Ce serait une excellente, et prudente, pratique économique que de créer un fonds de réserve pour ne pas subir, comme en 1992, des coûts additionnels qui aggraveraient tout repli économique éventuel.

[Français]

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, la question était importante, ça concerne le Budget du ministre des Finances et c'est le ministre du Développement des ressources humaines qui me répond. C'est le monde à l'envers. Je lui repose la question.

Il est clairement inscrit dans son Budget, de même que dans le rapport financier du gouvernement du Canada, que les activités annuelles du programme d'assurance-chômage influent directement sur le déficit et la dette nette du gouvernement fédéral.

• (1425)

Dans ces circonstances, est-ce que, oui ou non, le gouvernement fédéral entend constituer une réserve et, le cas échéant, est-ce que le ministre des Finances va admettre que ses prévisions de déficit basées sur l'utilisation d'un surplus à la Caisse d'assurance-chômage seront fauchées par la constitution de cette réserve?

[Traduction]

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi d'expliquer directement au député comment cela touche non seulement le déficit du gouvernement, mais aussi tous les gens du pays.

Comme le gouvernement précédent n'avait pas créé de fonds de réserve pour stabiliser les cotisations et que les intérêts imputés au compte d'assurance-chômage se sont élevés à un milliard de dollars en 1992-1993, les travailleurs ont dû les payer sous forme de cotisations. Voilà ce que recommande maintenant le Bloc québécois; il nous demande d'alourdir le fardeau des travailleurs parce qu'il refuse d'appuyer la création d'un fonds de réserve.

\* \* \*

**LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES**

**M. Preston Manning (Calgary—Sud—Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, quand il s'agit de certaines provinces, l'attitude du gouvernement semble se résumer à ceci: «Maintenant, nous les voyons, maintenant, nous ne les voyons plus.»

Le gouvernement fédéral a fait preuve d'une indifférence totale relativement aux préoccupations de la Colombie-Britannique à l'égard des questions autochtones et de la mauvaise gestion de la pêche au saumon. Voici maintenant que le premier ministre néglige complètement cette province dans son projet de droit de veto constitutionnel. Le gouvernement ne s'intéresse à la Colombie-Britannique et à l'Alberta que pour leur demander de l'argent. Ces provinces de l'Ouest se sentent de plus en plus aliénées par Ottawa. Cette aliénation deviendra plus profonde lorsque le ministre du Développement des ressources humaines retiendra 47 millions de dollars des fonds versés à la Colombie-Britannique parce que celle-ci a prescrit une exigence en matière de résidence pour l'admissibilité à l'aide sociale.

Que tente de faire le ministre du Développement des ressources humaines en mettant à l'amende la Colombie-Britannique pour avoir cherché à gérer son programme d'aide sociale plus efficacement?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.):** Monsieur le Président, voilà une question très surprenante de la part du chef du troisième parti, dont les membres prennent la parole tous les jours pour exiger que le gouvernement fasse respecter la loi.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a enfreint la loi. Si j'ai bien compris, le chef du troisième parti a dit que les provinces peuvent enfreindre la loi, mais pas les gens. Nous estimons que la loi s'applique à tous, qu'il s'agisse d'un gouvernement provincial ou d'une personne.

**M. Preston Manning (Calgary—Sud—Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, le problème, ce n'est pas la loi. Si les provinces pouvaient imposer des amendes au gouvernement fédéral pour toutes ses promesses non tenues, elles pourraient éponger leur déficit.

Le vrai problème, c'est la conception primitive que le gouvernement a des relations fédérales-provinciales. Le gouvernement parle de l'avènement d'une nouvelle ère de fédéralisme flexible. Or, la réalité, c'est qu'il est fauché et qu'il tente d'user d'amendes et de menaces pour mettre la main sur des domaines de compétence provinciale.